

ARRÊTÉ N° 208 /2025

Fixant la composition du jury du concours de rédacteur territorial organisé dans le Tarn, le 16 octobre 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu l'arrêté n° 14/2025 du 13/01/2025 portant ouverture du concours de rédacteur territorial,

Vu le procès-verbal du tirage au sort de la Commission Administrative Paritaire en date du 20 février 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-011 du 18/10/2024 du CNFPT désignant son représentant au sein du jury,

Vu qu'il y a eu lieu de nommer le jury du concours,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de Rédacteur territorial est composé ainsi qu'il suit :

Elus :

Claude CRAYSSAC, conseiller municipal, mairie de Valence d'Albigeois, Vice-Président de la Communauté de Communes Val 81, Président du jury,

Fatima SELAM, Adjointe au maire de Monestiés - Présidente suppléante du jury.

Fonctionnaires Territoriaux :

Philippe TERROUX, représentant désigné par le CNFPT,

Chantal BEL, Rédacteur principal de 1^{ère} classe, conservatoire de musique et de danse du Tarn, représentante de la catégorie B à la Commission Administrative Paritaire.

Personnes qualifiées :

Patricia BALLAND, attachée principale, DGS Communauté de communes Tarn et Agout (81),
Patrice DRILHOLE, attaché hors classe, DGS ville de Gaillac (81),





Article 2 : Les épreuves écrites auront lieu à Albi et ses environs, le 16 octobre 2025.

Article 3 : L'épreuve d'entretien avec le jury se déroulera au Centre de Gestion du Tarn à Albi, premier trimestre 2026 et le jury sera divisé.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux Collectivités affiliées et non affiliées, aux Centres de Gestion conventionnés et affichée au Centre de Gestion du Tarn.

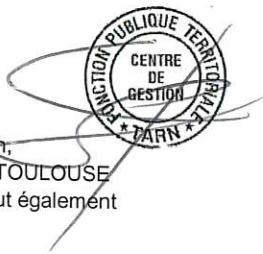
Fait à Albi, le 29/09/2025

Le Président,

Sylvian CALS

Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.



Mis en ligne le 07/10/2025